

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28/01/2025**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
24/01/2025

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Marie-Elisabeth PONS, Vincent POURCEL.

Absents excusés : Stéphanie Gilhodes-Lherm, Samuel Tournier.

Procuration : Samuel TOURNIER à Véronique JALRAN.

Secrétaire de Séance : Jean-Philippe BEDEL.

Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire informe l'assemblée que,

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents,
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration
- Rôle du directeur d'agence
- Commission de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents. Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES.



Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>